

Contact

Pour un avis, un conseil, un
renseignement ou un
rendez-vous :

Le secrétariat téléphonique est ouvert :

Du lundi au jeudi :
8h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Le vendredi :
9h00 - 12h15



Tél. : 02.99.94.86.73



camsp-farandole@leparc.asso.fr



Le CAMSP Farandole est un établissement géré par l'association Le Parc. L'association accueille et accompagne plus de 600 enfants et adultes en situation de handicap au sein de 5 établissements.

Nous situer



FOUGERES

10, rue Anne Boivent
35 300 FOUGERES

Les consultations ORL se font au RDC du siège de l'association Le Parc : 12, rue Anne Boivent.



VITRE

12 bis, boulevard Saint-Martin
35 500 VITRE



Fougères - Vitre

Centre d'Action
Médico-Social Précoce

Notre mission

Pour les enfants de la naissance à 6 ans :

- Qui rencontrent des difficultés dans leur développement, qu'elles soient motrices, relationnelles, de comportement, sensorielles*.
- Qui présentent un handicap supposé ou confirmé.

*Le CAMSP Farandole dispose de compétences pour dépister et accompagner les enfants atteints de troubles auditifs.



Ecouter

Accompagner la famille.



Diagnostiquer

Dépister et diagnostiquer le plus tôt possible.



Soigner

Apporter des soins adaptés à chaque enfant.



Accompagner

Soutenir et aider à l'adaptation sociale et éducative.



Prévenir

Prévenir ou réduire l'aggravation de handicap,
Être ressource pour les partenaires de la petite enfance.

L'équipe

L'équipe reçoit l'enfant et sa famille dans ses locaux, elle peut aussi intervenir dans les différents lieux de vie de l'enfant dans les pays de Fougères et de Vitré.

Les professions qui composent l'équipe :

- 👤 Directeur.rice d'établissement
- 👤 Médecin
- 👤 Chef.fe de service
- 👤 Médecin ORL
- 👤 Psychologue
- 👤 Audioprothésiste
- 👤 Psychomotricien.ne
- 👤 Educateur.rice de jeunes enfants
- 👤 Orthophoniste
- 👤 Assistant.e de service social
- 👤 Assistant.e d'établissement

La prise en charge financière ?

Elle est assurée intégralement par l'Agence Régionale de Santé Bretagne, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et l'Assurance Maladie.

